

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de la prévention des risques

**Arrêté du 24 février 2011 portant nomination
à la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers**

NOR : DEVP1104272A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le code de la voirie routière, notamment son article R. 118-2-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de la ministre chargée de la prévention des risques à la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers :

M. Laurent LEVENT, chef du bureau des risques technologiques des industries chimiques et pétrolières, en tant que membre titulaire.

M. Alain LAMBROUT, chargé de mission au bureau des risques technologiques des industries chimiques et pétrolières, en tant que membre suppléant de M. Laurent LEVENT.

Article 2

L'arrêté du 17 février 2006 susvisé est abrogé.

Article 3

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 24 février 2011.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la prévention des risques,
L. MICHEL